

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative : missions Question écrite n° 18859

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur le nombre d'agents à la sous-direction de l'emploi et des formations. Comme il est précisé dans le rapport de la Cour des comptes intitulé « Sport pour tous et Sport de haut niveau : pour une réorientation de l'action de l'État » paru en janvier 2013, la direction des sports comptait 152 agents à la fin de l'année 2011. Cette direction est constituée d'une sous-direction de l'emploi et des formations. Il souhaiterait connaître le nombre d'agents au sein de cette sous-direction à la fin de l'année 2012.

Texte de la réponse

La sous-direction de l'emploi et des formations, au sein de la Direction des sports du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative comptait, à la fin de l'année 2012, 31 agents.

Données clés

Auteur: M. Gérald Darmanin

Circonscription: Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 18859

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative **Ministère attributaire :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 février 2013, page 1777 Réponse publiée au JO le : 5 mars 2013, page 2641